

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 16 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, HECQUET Patricia, NETTI Vincent, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, FERNANDEZ Gabriel, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET BLANC Eric

Procurations :

Mme GUILLOUET GELYS	à	M. MARTY
Mme RASTOLL	à	Mme HECQUET
M. MARIA	à	Mme VILVET
M. CATALAN	à	M. NETTI
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. BLAY	à	Mme CHACON
Mme CRIADO	à	Mme RUIZ

Absent : Néant

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Hélène ALBAREDE est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 23 JUIN 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 8.8	DELIBERATION MUNICIPALE N°52-2023
OBJET : PLAN D'ACTION FACE A LA SECHERESSE – APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT MUNICIPAL		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Délibérante que suite à la situation de sécheresse sans précédent dans les Pyrénées-Orientales ayant entraîné l'assèchement des nappes souterraines, outre les arrêtés préfectoraux des 23 février 2023, 9 mai 2023 et 13 juin 2023 édictant les restrictions d'utilisation de l'eau, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a demandé à chaque secteur d'activité, dont les Collectivités Territoriales, d'élaborer un plan sectoriel d'économie d'eau.

INDIQUE QUE c'est en ce sens que la Préfecture et l'Association des Maires de France ont initié une charte d'engagement municipal.

DIT QUE pour répondre aux enjeux et s'adapter au plus vite afin d'éviter les pénuries d'eau, un plan d'action à l'échelle communale a été élaboré et transmis en Préfecture le 24 avril dernier venant renforcer les mesures de restrictions préfectorales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE,

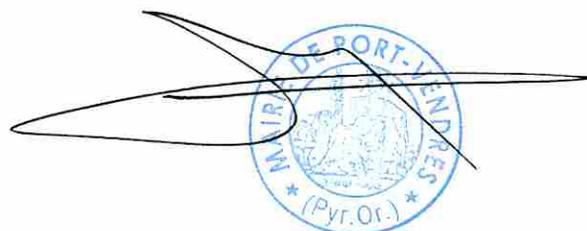
D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Port-Vendres à la charte d'engagement municipal proposée par l'Association des Maires de France relative au plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

La Secrétaire de séance
Marie-Hélène ALBAREDE

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : 30/06/23
et publication ou notification du : 03/07/23
Affichée du : 03/07/23 au : 03/09/23
Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente est l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en Préfecture
066-216601
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception Préfecture : 30/06/2023